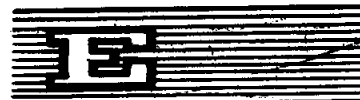




46352

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/ECO/147/Rev.1
4 août 1978

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité exécutif
Dix-neuvième session

Arusha, 23-25 octobre 1978

COOPERATION ECONOMIQUE DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES NATURELLES

1. Le dispositif de la résolution 297(XIII) de la Conférence des ministres de la CEA se lit comme suit :

"1. Demande aux pays africains qui n'ont pas encore signé et ratifié les accords portant création du Centre régional de formation aux techniques des levés aériens, du Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés et des cartes et du Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est, d'accorder leur entier appui, sur le plan politique et matériel, à ces institutions;

2. Invite les Etats membres à accorder une aide au secrétariat de la Commission pour rassembler des données statistiques pour le projet d'inventaire cartographique par pays;

3. Prie le Secrétaire exécutif de présenter des rapports à toutes les réunions du Comité exécutif sur l'appui et l'aide que reçoivent les pays africains pour les projets mentionnés aux paragraphes 1 et 2 de la présente résolution".

2. Les faits nouveaux suivants sont survenus depuis la réunion de la Conférence des ministres de mars 1977 à Kinshasa.

A. Centre régional de formation aux techniques des levés aériens d'Ile-Ife

3. Les quatre premiers pays signataires de l'accord relatif au Centre sont toujours les seuls Etats qui lui fournissent un appui financier, et même certains de ceux-là sont en retard pour leurs paiements. A la demande du Conseil d'administration, le Président du Groupe de travail et le Directeur du Centre se sont rendus dans un certain nombre de pays de la CEDEAO pour solliciter leur participation effective au fonctionnement du Centre. A cet égard, il convient de signaler que depuis sa fondation en 1972 le Centre a formé 93 techniciens de photogrammétrie venant de 17 pays africains et 23 opérateurs de photogrammétrie venant de neuf pays africains. Les stagiaires qui viennent de s'inscrire au Centre sont originaires de 11 Etats africains. A la requête du

Conseil d'administration, le Centre a mis au point un plan de développement de cinq ans concernant aussi bien les installations matérielles que l'élaboration des programmes de cours. Les possibilités de réalisation de ce plan dépendront d'une participation accrue de la part d'un plus grand nombre d'Etats membres.

4. Le Centre a bénéficié d'une assistance technique fournie par certains pays développés. Evidemment, les pays donateurs déplorent le manque apparent de soutien accordé au Centre par les Etats membres africains et, dans un cas, un pays donateur a non seulement ouvertement exprimé son insatisfaction, mais s'est également demandé s'il devait continuer à assister le Centre. D'autre part, on ne peut pas non plus supposer que les quelques membres qui fournissent au Centre le plus clair de ses ressources continueront à le faire indéfiniment.

B. Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés et des cartes (Nairobi)

5. A la réunion de Kinshasa, cinq pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est avaient signé l'accord. Depuis lors, seulement deux d'entre eux ont fourni une aide financière au Centre. Deux autres ont assisté aux réunions du Conseil d'administration et à chacune d'elles ils ont promis que leur gouvernement étudierait la possibilité de financer le Centre. L'un des cinq gouvernements ne s'est fait représenter qu'à la réunion inaugurale du Conseil d'administration. Aucun autre pays n'a adhéré à l'accord.

6. Le Centre s'est mis en relation avec un certain nombre de donateurs bilatéraux potentiels. La plupart d'entre eux ont déclaré qu'ils aimeraient voir au moins un pays participant de plus payer sa contribution, avant de pouvoir considérer le Centre comme vraiment régional et, par conséquent, susceptible de bénéficier d'une aide financière. Les fonds qui auraient pu être mis à la disposition du Centre ont donc été bloqués, bien qu'un accord portant création au Centre d'un service régional de télédétection pour la formation et l'assistance aux utilisateurs ait été signé avec l'USAID et que le Directeur de ce service ait déjà rejoint son poste au Centre.

C. Centre de mise en valeur des ressources minérales pour l'Afrique de l'Est

7. A ce jour, quatre Etats membres ont signé l'accord, soit un de plus que le minimum requis par les statuts pour permettre au Centre de fonctionner. En conséquence, le Conseil d'administration a tenu sa première réunion (12-14 septembre 1977), à laquelle ont participé les représentants de 10 pays de la sous-région, qui se sont tous prononcés en faveur de la création du Centre.

8. Une équipe de trois personnes, composée du Rapporteur du Bureau du Conseil d'administration (le Ministre des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques d'Ethiopie), d'un représentant de l'Ambassade de Tanzanie à Addis-Abéba et d'un représentant de la CEA, a entrepris du 24 janvier au 12 février 1978 une mission dans cinq pays de la sous-région n'ayant pas ratifié l'accord relatif à la création du Centre, afin de les inviter à le faire. Malheureusement, cette mission n'a pas produit les résultats espérés.

9. Le Directeur général du Centre a assumé ses fonctions. On s'occupe de recruter un conseiller technique principal, dont le poste sera financé par le PNUD.

D. Inventaire cartographique

10. Tous les Etats membres qui ont été visités jusqu'ici ont accordé leur plein concours pour le rassemblement de données pour ce projet.

11. Ces trois centres ont un rôle essentiel à jouer, notamment en raison de l'importance croissante des ressources naturelles de la région pour le développement national et pour l'exportation, ainsi que de la nécessité d'améliorer les aptitudes nationales à exploiter les données qui seront fournies par les satellites sur les ressources terrestres et de l'importance qu'il y a à obtenir des renseignements de plus en plus détaillés en vue de la négociation d'accords pour la prospection, l'extraction, le traitement ou l'exportation des ressources naturelles, ainsi que pour la planification du développement à long terme. De plus, l'hésitation apparente à soutenir ces centres, et notamment le Centre d'Ife, qui forme pourtant le personnel technique nécessaire à un grand nombre d'Etats membres, incite les institutions d'assistance bilatérale et les gouvernements donateurs à se demander s'ils seraient fondés à fournir des contributions pour les autres centres régionaux essentiels actuellement envisagés.

12. Les Etats membres font naturellement preuve de prudence à l'égard des propositions visant la création de centres régionaux qui pourraient ne pas s'avérer entièrement nécessaires ou qui pourraient faire double emploi avec les activités d'autres institutions. C'est pour éviter cela que le secrétariat a eu recours à une procédure aussi longue, comprenant l'examen des projets par des groupes d'experts africains, pour la conception et l'approbation de tels centres. Il ne faut pas oublier que dans les pays développés ou semi-développés, un grand nombre de directives sont nécessaires pour soutenir les processus modernes de développement et de croissance économique et que, si dans ces pays la majeure partie de ces directives se placent sur le plan national, en Afrique le grand nombre de petits pays et d'économies peu développées rendent indispensables des dispositions de caractère multinational ou régional.

13. A propos de cette forme essentielle d'infrastructure, on fait souvent allusion aux coûts qu'elle implique. Nous soutenons ici que les avantages directs et indirects que les Etats membres peuvent raisonnablement espérer tirer de leurs opérations, ainsi que les coûts en devises économisées à relativement brève échéance, ont toutes les chances d'être beaucoup plus considérables que les dépenses afférentes à leur création et à leur entretien.

14. La question revêt maintenant un tel degré d'urgence que le Comité est invité à lui accorder une attention toute particulière et à adresser un message spécial à la Conférence des ministres, puisqu'une telle mesure aura sans doute pour conséquence d'influer sur la volonté des institutions et des gouvernements donateurs de fournir une aide à d'autres secteurs non moins importants de l'infrastructure de la région pour l'accélération du développement et de la croissance économique.

- - - - -